

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20231120-001

du 20 novembre 2023

n°001

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (46) : JM. AURIAULT, A. PICHON, B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, P. CANTINOLLE, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, I. MIGUET, H. MATTARD, E. MICHEL, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J. SABOURIN (suppléant de de B. FONTAINE), T. TRIPHOSÉ, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, L. BARBOTTIN, C. PIAULET, G. WIBAUX, E. BAILLY, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. BERNARD.

POUVOIRS (16) : Antoine BRAGUIER donne pouvoir à Gérard PEROCHON
Cyril CIBERT donne pouvoir à Dominique CHAINE
Françoise MERY donne pouvoir à Yves TROUSSELLE
David CATHELIN donne pouvoir à Nathalie MARQUES-NAULEAU
Johnny BOISSON donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Maryse LAVRARD donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Yasin ERGÜL donne pouvoir à Jeannie MARECOT
Thomas BAUDIN donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Laurence RABUSSIÉ donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Françoise BRAUD donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Béatrice ROUSSENQUE donne pouvoir à Corine FARINEAU
Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Hubert PREHER
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD
Sophie GUÉGUEN donne pouvoir Jean-Claude BAUDRY
Lucien JUGÉ donne pouvoir à Michel DROIN
Yannick TARTARIN donne pouvoir à Hindeley MATTARD

EXCUSES (19) : J. ROY, P. BAZIN, A. NOEL, P. BIGOT, F. MERCHADOU, D. LEROY (suppléant de F. PIERRON), S. MIGEON, T. DUFFAULT, L. DUFFAULT, V. LEAU, F. REBY, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, JP. CONTE, P. FRADIN (suppléant de M. GODET), C. PEPIN, P. FOUCTEAU, T. DAULARD,

Nom du secrétaire de séance : Eric BAILLY

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC)

Par délibérations successives dont la n°11 du conseil communautaire du 22 juillet 2020 et n°2 du 3 juillet 2023, des conseillers municipaux du territoire de l'EPCI ont été élus comme délégués au SYAGC pour y représenter Grand Châtellerault.

L'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que les délégués sont élus dans les conditions prévues à l'article L2122-7 du CGCT c'est-à-dire au scrutin secret à la majorité absolue au deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Cependant, s'agissant des syndicats mixtes fermés, l'article L5711-1 du CGCT ne renvoie à aucune disposition législative ou réglementaire imposant le recours au scrutin secret. En outre, l'article L5711-1 du CGCT prévoit que "pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre".

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20231120-001****du 20 novembre 2023****n°001****page 2/3**

Madame Pascale MICHEL a démissionné de son mandat de conseillère municipale de Coussay-les-bois amenant à revoir la représentation de Grand Châtellerault au SYAGC.

Aussi Jean-Louis MICHEL (Coussay-les-bois) propose sa candidature comme délégué titulaire. Il est donc proposé de délibérer pour procéder à l'élection d'un nouveau délégué au SYAGC.

* * * * *

VU l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux dispositions applicables aux syndicats mixtes,

VU la délibération du 5 juin 2018 prise par le comité syndical relative à la modification des statuts,

VU la délibération n°11 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, relative à l'élection des délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC),

VU la délibération n°5 du conseil communautaire du 6 avril 2021, relative à l'élection d'un délégué du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC),

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 22 novembre 2021, relative à l'élection de délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC),

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 3 juillet 2023, relative à l'élection de délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC),

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection de nouveaux délégués au SYAGC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse) suite à la démission d'un conseiller municipal, afin de permettre au syndicat de poursuivre son fonctionnement,

CONSIDERANT que pour ce faire, il est proposé de procéder après un accord unanime, à un vote à main levée,

CONSIDÉRANT l'existence d'un seul candidat pour le siège vacant à pourvoir,

Le conseil communautaire, décide :

- de désigner Jean-Louis MICHEL (Coussay-les-bois) délégué titulaire pour représenter Grand Châtellerault au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et Creuse (SYAGC)

Ainsi les délégués élus sont :

13 titulaires :	13 suppléants :
- Franck SIMONÉ (Cenon-sur-Vienne)	- Pierre BARAUDON (Châtellerault)
- Michel FRESNEAU (Châtellerault)	- Thierry TRIPHOSE (Mairé)
- Jean-Louis MICHEL (Coussay-Les-Bois)	- Yannick TARTARIN (La Roche Posay)
- Bénédicte DE COURREGES (Ingrandes)	- Charlie NEYMESIK (Mairé)
- Alain GEORGES (Leigné-Les-Bois)	- Philippe GUENAIRE (Leigné-Les-Bois)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEVAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20231120-001

du 20 novembre 2023

n°001

page 3/3

- Michaël THOMAS (Saint-Genest-d'Ambières)	- Jacques SABOURIN (Les Ormes)
- Pierre LOURY (Saint-Rémy-sur-Creuse)	- Elisabeth MICHEL (Coussay-Les-Bois)
- Alain PICARD (Scorbé-Clairvaux)	- Franck BONNARD (Bonneuil-Matours)
- Cédric PIAULT (Vicq-sur-Gartempe)	- Xavier ROBIN (Vicq-sur-Gartempe)
- Bertrand CUSSAGUET (La Roche Posay)	- Jean-Marc AURIAULT (Angles-sur-l'Anglin)
- Eric BAILLY (Pleumartin)	- Cyril CIBERT (Chenevelles)
- Nathalie COX (Mairé)	- Alain PICHON (Antran)
- Daniel LEROY (Lésigny-sur-Creuse)	- Lydie DUBOIS (Angles sur l'Anglin)

Vote : Adopté à l'unanimité

**Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr